

Rougemont – Le – Château, le 13 octobre 2023.

**PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SMICTOM DE LA ZONE SOUS VOSGIENNE
Bureau Syndical du 09 Octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Octobre à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 2 Octobre 2023.

Etaient présents : François BRESSON, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Arnaud DOYEN, Eric BOILLETOT, Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT

Avait donné procuration : Jacky CHIPAUX à Eric PARROT

Etaient Excusés : Michel GALMICHE

Etaient absents : Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Yves TESTON, Jean-Marie HUGARD

Etaient également présents : Christine CUENAT (Cheffe d'équipes SMICTOM ZSV), Marion VACHEZ (Agent administrative SMICTOM ZSV), Alexia LAVALLEE (Directrice SMICTOM ZSV)

10 délégués titulaires sur 16 étaient présents, 1 était représenté, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	11

Le quorum étant atteint, Patrick MIESCH, Président, ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR
Bureau du lundi 09 octobre 2023 à 18h30

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du compte-rendu des réunions du 17 avril 2023 et 15 mai 2023,
3. Décisions prises par délégation du Président,
4. Renouvellement de la convention portant sur l'organisation de la collecte d'objets en déchèterie et leur traitement en réemploi,
5. Marché 2023-2024 pour l'acquisition de sacs jaunes pour le tri sélectif,
6. Questions diverses.

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Hervé UHLEN est désigné secrétaire de séance.

2- Adoption du Compte-Rendu des réunions du 17 avril 2023 et du 15 mai 2023

Le Bureau Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 17 avril 2023 et le 15 mai 2023.

Suite à ces réunions, des Comptes Rendus de séance ont été envoyé à l'ensemble des membres du Bureau.

Ce dernier fait état de l'ensemble des points mis à l'ordre du jour de cette réunion.

N'ayant reçu aucune demande de modification, le Président propose de valider ce compte-rendu tel qu'il a été envoyé.

Après en avoir délibéré, les Comptes rendus des réunions du Bureau Syndical du 17 avril 2023 et du 15 mai 2023, sont adoptés à l'unanimité.

3- Décisions prises par délégation du Président

Point informatif n'appelant pas de vote.

Néant depuis le Comité Syndical du 28 septembre 2023.

4- Renouvellement de la convention portant sur l'organisation de la collecte d'objets en déchèterie et leur traitement en réemploi

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BRESSON.

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

VU la délibération n°4 du 10 octobre 2022 concernant la convention portant sur l'organisation de la collecte d'objets en déchèterie et leur traitement et réemploi,

Les zones de gratuité de la déchèterie fixe d'Etueffont fonctionnaient jusqu'ici avec les emplois civiques,

Depuis octobre 2022, les zones de gratuité sont gérées par 2 bénévoles (Amandine Didé et Véronique Heydet) et un service civique dont le contrat se terminera le 31 octobre 2023.

Amandine Didé et Véronique Heydet souhaitent renouveler la convention pour la gestion de la zone de gratuité pour une nouvelle année. Une troisième bénévoile, Colette Heydet viendrait les rejoindre.

Les objectifs du PLP porté par le SMICOM et ceux de, Mmes HEYDET et Mme DIDÉ, étant convergents, il est proposé d'autoriser le renouvellement de la gestion des zones de gratuité par celles-ci à compter du 1 er octobre 2023.

Les obligations et devoirs de chacun des parties sont définies dans une convention de partenariat sur le sujet.

La convention définit également les conditions de réalisation par Mmes HEYDET et DIDÉ d'une activité de collecte et de tri d'objets à la déchèterie d'Etueffont pour approvisionner la Zone de Gratuité : espace maison, espace bricolage et espace livres

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ De valider les conditions de gestion des zones de gratuité d'Etueffont à compter du 1^{er} octobre 2023,

- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, avec Mesdames DIDÉ et HEYDET,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Monsieur BRESSON précise qu'en 2022, ce sont 2,5 tonnes collectées entre octobre et décembre et 14,4 tonnes de janvier à fin septembre 2022.

Monsieur BRESSON explique que ces 14,4 tonnes représentent des non dépenses en incinération de presque 2000 euros.

Monsieur BRESSON indique que la présence des bénévoles se fera aux jours et horaires d'ouverture de la déchèterie et en fonction de leurs disponibilités.

5- Marché 2023-2024 pour l'acquisition de sacs jaunes pour le tri sélectif

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur EHRET.

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

Afin d'avoir toujours un stock suffisant de sacs de tri, pour la collecte au porte-à-porte, à destination de la population, il est nécessaire de lancer un marché pour la fourniture et la livraison de sacs pour la collecte sélective pour l'année 2024 et potentiellement le 1^{er} semestre 2025.

Les caractéristiques des sacs sont les suivants :

- Sacs à lien coulissant achetés pour un volume de 50 litres mais avec un volume utile de 73,8 litres,
- 21 µm,
- Consignes de tri imprimées,
- Jaune transparent,
- Fabrication avec de la matière recyclée,
- Option : marquage des rouleaux par numérotation avec code barre ou chiffres,
- 3 livraisons avec palette de type Europe et renforts cartonnés.

Le montant estimé pour une année de sacs est de l'ordre de 125 000 euros HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux différents BP concernés.

Le marché prendra la forme d'une procédure adaptée (MAPA) (procédure adaptée dans le cadre des articles R2123-1 à R2123-8 du code de la Commande Publique (2^{ème} partie, livre 1er, Titre II, Chapitre III)).

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide du lancement de la procédure de mise en concurrence telle que décrit ci-avant,
- Autorise le Président à lancer la procédure de mise en concurrence telle que décrit ci-avant,
- Autorise le Président à signer le marché et tout document relatif à cette consultation,
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur EHRET ajoute que le montant prévisionnel est plus élevé que les années précédentes car 3 livraisons sont potentiellement prévues au lieu de 2. De plus, le montant est prévu en prévision de l'augmentation des coûts des matières.

Il fait un rappel sur le fait qu'en 2022-2023, nous étions à 114 454 euros.

Monsieur BOILLETOT demande si la surconsommation a diminué.

Monsieur le Président ainsi que Monsieur EHRET répondent qu'effectivement, la surconsommation a diminué.

Monsieur le Président explique qu'avec l'organisation qui est en place, le strict nécessaire est fourni et que Madame CUENAT, cheffe d'équipes, va mettre en place des tableaux afin de gérer plus efficacement la dotation en se référant à l'année n-1.

Monsieur le Président explique qu'il y a toujours des endroits où des abus sont constatés. En effet, des sacs jaunes sont utilisés pour les ordures ménagères à cause de la « gratuité » de ces dits sacs. Monsieur BOLLETOT prévient sur le fait que, malgré la dotation mise en place sur sa commune, à savoir 2 rouleaux / an et par habitant, lorsque les gens n'en ont plus, ils se dirigent vers d'autres communes pour en percevoir.

Monsieur le Président répond en disant qu'il s'agit bien de la problématique des fichiers de suivi et qu'il aurait été préférable de partir sur le même fonctionnement que les sacs krafts. Il explique que le but de ces suivis est de comprendre pourquoi il y a de la surconsommation (autre que ponctuelle) car, à certains endroits, il y a trop d'abus.

Monsieur ANDERHUEBER demande si des rappels sont effectués auprès des secrétariats de mairie pour l'envoi régulier des fichiers de suivi.

Monsieur le Président répond par l'affirmative en expliquant que Madame CUENAT fait régulièrement des rappels car toute la surconsommation a un coût et que cela se répercute sur les autres usagers. En effet, à l'heure actuelle, seulement 3 ou 4 dossiers de suivi des mairies nous sont envoyés. D'autres mairies disposent de ces fiches de suivi mais ne les envoient pas. Il explique aussi que chaque dotation de sacs devrait être notifiée sur TRADIM, logiciel de gestion usagers et, qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons mettre à jour une grande partie des dossiers.

Monsieur ANDERHUEBER poursuit sur le problème des sacs non-conformes qui ne sont pas ramassés (avec étiquettes orange). Il soulève le fait que ce ne sont pas aux mairies de prendre ces sacs dans leurs bacs.

Monsieur le Président indique que la problématique se pose sur la marche à suivre par rapport aux sacs non-conformes car, si lesdits sacs sont ramassés, les gens à qui ils appartiennent ne prendront pas la peine de les retirer et s'ils sont laissés sur place, les autres habitants seront mécontents de voir ce type de contenants sur le trottoir.

Monsieur le Président explique qu'à l'heure actuelle, il ne détient aucune solution et précise le procédé des non-conformités. Lorsque l'agent fait sa pré-contrôle et colle l'étiquette, il fait du boîtrage dans le voisinage pour rappeler les consignes de tri et stipuler ce qui est non-conforme.

Monsieur le Président signale que, lorsque lesdits sacs gênent de trop, le SMICTOM demande aux personnes chargées de la collecte de les prendre tout de même mais que cette démarche n'incite pas les gens à faire attention. C'est donc un sujet compliqué à l'heure actuelle. En principe, les gens qui mettent des sacs non-conformes ne les déposent pas devant chez eux mais plus loin.

Monsieur BOILLETOT revient sur la discussion qui avait précédemment portée sur l'utilisation de code-barre sur les sacs avec pourquoi pas une étiquette à coller sur un listing lors de la remise du rouleau à un usage.

Monsieur le Président répond qu'il faudrait, soit un code-barre soit un QR-code sur chaque sac.

Monsieur le Président répond en disant que nous pouvons voir et que cette option de marquage sera intégrée dans le marché d'achat (l'option sera enclenchée ou non) mais que cela nécessite qu'un suivi devra être mis en place et scrupuleusement respecté. En effet, chaque rouleau qui sera donné devra être rattaché à un usager.

De plus, les mairies commencent à alerter sur le fait qu'elles souhaitent faire payer pour la distribution des sacs car cette tâche nécessite un agent qui effectue de la distribution de documents qui n'appartiennent pas à la commune.

Monsieur KUNTZMANN demande si nous avons une idée du pourcentage que cela représente sur une collecte. Il est signalé que si c'est de l'ordre de 2 ou 3% seulement, il n'est peut-être pas nécessaire de trop se pencher sur le sujet.

Monsieur le Président met l'accent sur le fait que, si nous ne prenons pas en compte ce faible pourcentage, cela laisse la possibilité aux personnes inciviles d'agir à leur guise et se demande où fixer alors la tolérance vis-à-vis des usagers qui respectent. A l'heure actuelle, il y a la mise en place de contrôles plus pointus car il y a eu un constat d'une certaine dérive.

Il explique que, lorsque ces sacs sont emmenés en centre de tri, s'ils sont non-conformes, ils partent directement en incinération.

Monsieur ANDERHUEBER signale que, pour son cas, on lui a reproché de gaspiller de l'argent public pour le compostage. Monsieur le Président précise que la gestion des biodéchets est une obligation réglementaire.

Monsieur BOILLETOT soumet l'idée que la dotation par an soit envisagée. En effet, un foyer composé de 4 personnes recevrait sa dotation de 8 rouleaux pour l'année. De plus, cela permettrait de faire des mises à jour de dossier lorsque les usagers ne nous ont pas signalés de personnes supplémentaires dans le foyer.

Monsieur le Président confirme que cela est envisageable mais que toutes les mairies doivent faire le suivi et alerte sur les mairies de petites communes qui ont des agents que quelques heures par semaine. De plus, cela implique le fait que chaque commune devra se munir de douchette afin d'actualiser les dotations des dossiers usagers.

Il signale également qu'aujourd'hui, seulement 2 communes procèdent à la distribution 2 fois par an sur le SMTC : THANN et CERNAY et que cela impliquerait le fait de mettre 44 permanences en place.

Monsieur UHLEN indique qu'il y a des élus dans chaque commune et qu'ils pourraient faire de la distribution sur des permanences. Il indique que lui-même serait volontaire pour effectuer cette tâche.

Monsieur BOILLETOT indique que nous n'aurions plus ce problème de sacs non-conformes qui traînent puisque ceux-ci seraient attribués nominativement à un usager.

Monsieur EHRET relève le fait que la démarche est intéressante mais que la problématique est la suivante : 44 communes sur 3 communautés de communes sur 3 départements différents. Donc cela doit être appliqué par les 44 communes.

Ensuite échange sur la distribution en libre servie qui n'est pas au point car les usagers peuvent s'inscrire ou non et percevoir plus de 2 rouleaux comme initialement prévu.

Monsieur STASCHE évoque le fait que la distribution pourrait se faire par le biais des différents commerçants en donnant l'exemple d'une épicerie qui fait la distribution gratuitement. En échange elle avait eu un bac de tri jaune.

Monsieur le Président relance le sujet de distribution par commerçants en évoquant des exonérations de levées ou des réductions de pourcentage sur les factures.

Monsieur BOILLETOT évoque également l'idée d'une étiquette rattachée au rouleau que l'on collerait sur le fichier de suivi.

Monsieur le Président confirme que cela peut-être une option et Monsieur EHRET averti sur le fait qu'il faudra tout de même un suivi.

Monsieur le Président clôture en proposant de lancer le marché en prenant l'option de marquage en prévision des décisions qui seront prises.

6- Questions diverses

Monsieur le Président souhaite aborder le sujet de la construction des Zones à Déchets Verts de Chaux et Plancher-Bas en expliquant avoir reçu le prestataire Berest pour exprimer un certain mécontentement.

Concernant la zone de Chaux :

Les estimations faites par Berest et les résultats des 2 procédures successives sont les suivants :

Estimation 1 du marché en €HT	268 596.00	
Total offres moins disante procédure 1 en €HT	357 821.64	33.22%
Estimation 2 du marché en €HT	351 240.05	
Total offres moins disante procédure 2 en €HT	412 844.51	17.54%
Estimation 1 en €HT	268 596.00	
Total offres moins disante procédure 2 en €HT	412 844.51	53.70%

Au regard de ces coûts, Monsieur le Président souhaite proposer l'abandon de ce projet sur Chaux.

Monsieur le Président explique avoir pris contact avec Monsieur CANAL, maire de VESCEMONT afin de mener à bien ce projet sur sa commune. L'idée serait de partir sur une plateforme avec des bennes et une passerelle. Aujourd'hui, montant estimé d'une passerelle pour mettre 4 bennes : 120 000 euros. Il explique que même Le Directeur BEREST de la Région Grand Est trouvait cette hausse inadmissible et qu'il suivrait notre dossier. De plus, il serait disponible rapidement pour voir le site et prendre part au projet.

Il est demandé si le système resterait le même avec grillage, caméras, badges...

Réponse par l'affirmative de Monsieur le Président en mettant en avant les avantages d'une ligne électrique passante à proximité qui empêcherait tout problème électrique.

Monsieur le Président demande l'accord du Bureau pour contacter Berest afin de stopper les démarches entreprises pour CHAUX et de se lancer dans la recherche de possibilités pour le site de VESCEMONT.

L'ensemble des membres du bureau approuve la proposition concernant le projet de Chaux / Vescemont.

Concernant la zone de Plancher-Bas:

Les estimations faites par Berest et les résultats des 2 procédures successives sont les suivants :

Estimation 1 du marché en €HT	272 520.50	
Total offres moins disante procédure 1 en €Ht	338 352.00	24.16%
Estimation 2 du marché en €Ht	334 076.43	
Total offres moins disante procédure 2 en €HT	371 864.31	11.31%
Estimation 1 en €HT	272 520.50	
Total offres moins disante procédure 2 en €HT	371 864.31	36.45%

Monsieur le Président propose de rendre infructueux le marché de construction de Plancher-Bas et de travailler sur un projet avec le même type de plateforme que Chaux.

Monsieur BOILLETOT demande pour quand seraient les travaux. Monsieur le Président répond que cela pourrait être pour début 2024.

L'ensemble des membres du bureau approuve la proposition concernant le projet de Plancher-Bas.

Monsieur EHRET demande où en est la déchèterie de Masevaux. Monsieur le Président signale que le dossier est en cours avec la publication du marché de Moe (Maitre d'œuvre). Le projet suit son cours en espérant que les prix annoncés restent similaires.

Monsieur UHLEN demande si les usagers qui arrivent sur le Territoire du SMICTOM reçoivent automatiquement un badge d'accès aux bornes biodéchets / déchèteries.

Réponse négative de Monsieur le Président qui explique qu'il faut faire la demande si besoin.

Monsieur EHRET met en avant qu'il faudrait que les nouveaux habitants se signalent automatiquement en mairie et que les informations seraient ensuite transmises au SMICTOM.

Madame LAVALLEE mentionne le kit qui est donné aux nouveaux habitants avec toutes les explications nécessaires.

➤ Dates prochaines réunions :

Bureau	Comité Syndical	Comité Syndical de Secours
Lundi 13 Novembre 2023 à 18h30	Jeudi 30 Novembre 2023 à 18h30	Jeudi 7 Décembre 2023 à 18h30
Lundi 11 Décembre 2023		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président,
Patrick MIESCH.

